



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 26 avril 2021

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 13 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI 30 MARS 2021 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 27 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Savary Nadia, Syndique ad hoc
Bersier Anne, conseillère communale
Joye Stéphane, conseiller communal
Baillet Yannis, conseiller communal
Oberson Hubert, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal

Personnes excusées : M. Marc Küng, groupe « 7 Villages », remplacé par M. Raphaël Pidoud
M. Hubert Terrapon, groupe « Continuité et Avenir »

La séance est présidée par M. Gilbert Stocker, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les membres du Conseil général, à Mme la Syndique ad hoc, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les invités, Mme Lise-Marie Piller, journaliste auprès de la Liberté, M. Philippe Causse, journaliste auprès de la Broye, M. Jean-Michel Zuccoli, journaliste auprès du Républicain.

Le Président souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du Conseil général convoquée principalement pour les comptes 2020. Il salue particulièrement la présence des nouveaux élus au Conseil communal et au Conseil général pour la législature 2021-2026.

Le Président excuse l'absence de M. Marc Küng, chef du groupe « 7Villages » qui est remplacé par M. Raphaël Pidoud et de M. Hubert Terrapon qui est retenu par son travail.

Tout le monde a reçu le plan de protection préparé par l'administration communale et approuvé par la Préfecture de la Broye pour les séances du Conseil général et du Conseil communal.

Le Président indique que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la

Feuille d'avis officielle n°11 du vendredi 19 mars 2021 page 467. Le bureau a renoncé à transmettre le traditionnel tout-ménage au vu des restrictions sanitaires.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et le Président la déclare ouverte à 20.04 h.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés et pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les personnes qui s'expriment veillent bien préciser leur prénom et nom pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

Le Président procède à la lecture du tractanda :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 décembre 2020.
2. Comptes 2020 :
 - 2.1. Présentation des comptes 2020.
 - 2.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière.
 - 2.3. Rapport de la commission financière.
 - 2.4. Approbation des comptes 2020.
3. Adoption du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.
4. Crédit d'investissement pour l'installation d'une conduite d'eau potable à la route du Jordil à Mannens.
5. Informations du Conseil communal.
6. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et Le Président passe au comptage du nombre des voix.

26 personnes présentes, majorité 14.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 décembre 2020.

Le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil général. Ce n'est pas le cas et le procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité, avec les remerciements à Mme Bugnon pour la rédaction.

Le Président passe au point suivant.

2. Comptes 2020

2.1. Présentation des comptes 2020.

Le Président donne la parole à Mme la Syndique ad hoc, responsable du dicastère, pour les explications concernant les comptes 2020.

Mme la Syndique ad hoc salue Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Membres du bureau, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, Madame et Messieurs les représentants de la presse, Chers invités.

Mme la Syndique ad hoc a le plaisir de présenter les comptes 2020.

Les comptes 2020 bouclent avec un montant de charges de Fr. 10'233'182.95 et un montant de produits de Fr. 10'652'880.55, soit un bénéfice de Fr. 419'697.60, après avoir créé une provision de Fr. 288'815.- pour la caisse de prévoyance de l'Etat. Le reste du bénéfice a été viré à la fortune sans faire d'autre amortissement supplémentaire.

Les différentes grandes variations sont celles-ci :

Des postes en augmentation dus au Covid afin de mettre sur pied les mesures sanitaires mais aussi des postes en diminution puisque le Covid n'a pas permis de faire certaines activités. Le ratio du + et - est difficile à calculer, car il faudrait aussi prendre les répercussions du Covid dans les charges liées et nous n'avons aucun détail actuellement.

Des charges supplémentaires sur le compte eau potable (relevé de conduite, fuite, achat d'eau supplémentaire) d'où cette année une faible attribution à la réserve.

Concernant le compte Perte sur débiteurs. Le montant peut paraître haut, mais deux cas concrets, à eux seuls représentent déjà plus du 60% de ce montant.

Un dépassement du budget pour les frais de chauffage de l'immeuble des Saules, à Montagny-la-Ville. Cela provient d'une nouvelle calculation de l'annualisation (31.12 au lieu du 30.06 donc 18 mois pour 2020).

Plusieurs urgences à pallier dans certains postes donc des charges supplémentaires (changement de chaudière à l'immeuble Les Saules, changement boîte à vitesse d'un véhicule communal, déplacement d'une conduite EU suite à une construction d'immeuble à Montagny-la-Ville).

Des rentrées fiscales plus hautes que prévues dans le budget, ainsi que pour les rentrées fiscales des fondations paroissiales.

Cette liste n'est pas exhaustive, Mme la Syndique ad hoc a pris que les grandes variations de ces comptes.

D'autre part, Mme la Syndique ad hoc commente certains slides dont le Conseil général a l'habitude de voir et qui révèlent certaines tendances et faits.

L'écart entre les charges et les produits de fonctionnement se rétrécissent un peu, c'est une tendance à laquelle il faudra être vigilant.

L'évolution de toutes les charges liées au niveau cantonal, régional et intercommunal. On voit une certaine augmentation due principalement à l'augmentation de la population. Mme la Syndique ad hoc a analysé tous les postes de ces charges et on remarque que tous les postes augmentent un petit peu, cela veut dire que cette augmentation est vraiment à la population et que chaque poste est sous contrôle de ces charges liées. Nous avions 2083 habitants en 2012 et en 2020, 2700 habitants, dont on peut voir qu'il y a une certaine évolution de la population.

Concernant le total des charges sans les charges liées, on retrouve la même tendance que dans les charges liées, donc cette même tendance qui est à la hausse. Ces charges sont purement communales, et là aussi essentiellement dues à l'augmentation de la population.

Aide et subventionnement. Pour les trois dernières années, la courbe augmente d'une manière assez conséquente, le grand écart est l'aide et le subventionnement pour les places d'accueil dans les crèches, ce qui fait penser à l'ouverture de la crèche dans notre commune Le bac-à-sages et cela correspond un petit peu car on sait que lorsque nous avons une crèche

dans la commune, on a forcément plus d'enfants qui y vont. Cela est quand même très positif et de bonne augure pour concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

Les autres aides et subventionnements sont stables.

Compte 32 Intérêts-Passif montre une chute des charges qui sont dues aux bonnes conditions de prêts bancaires avec des prêts actuels que nous avons qui sont entre 0 et 0,7 au maximum et voire même des prêts négatifs. Le montant des prêts a été augmenté par rapport à l'investissement de l'EMS Les Fauvettes, mais en fait avec les conditions excellentes des prêts bancaires, on peut continuer à diminuer les charges.

Pour les recettes fiscales, le comparatif des ressources, on voit clairement que l'impôt sur les personnes physiques reste la principale ressource qui continue d'augmenter. Les autres impôts irréguliers sont de moindre ressources.

L'impôt foncier montre bien que le parc immobilier continue à se développer, vu l'augmentation de la contribution immobilière alors que le taux à 2%0 n'a pas changé depuis 2013. Les trois autres impôts : impôt sur le bénéfice et le capital, l'impôt sur les gains immobiliers, les droits et mutations, portent bien leur nom d'impôts irréguliers, parce qu'on voit clairement que cela fluctue presque d'année en année. Ce qui fait un peu plus souci, beaucoup de communes l'ont, c'est que l'impôt sur les personnes morales est en diminution. Dans chaque commune on devrait pouvoir attirer un peu plus les PME.

L'évolution de la fortune. Avec la décision politique de ne plus faire d'amortissements supplémentaires depuis 2015/2016, c'est un choix opéré en toute autonomie, on constate une forte augmentation de cette fortune.

Mme la Syndique passe aux investissements.

L'endettement net par habitant, la hausse légère d'endettement, cette année, provient principalement du paiement cash de l'investissement du home Les Fauvettes, mais de bonne augure pour le compte de fonctionnement, car ceci permettra d'économiser Fr. 75'000.—par année dans le compte de fonctionnement. Mme la Syndique ad hoc relève que c'était une bonne décision.

La comparaison entre l'endettement par habitant avec les communes du district de la Broye et du canton, et notre commune. Cette comparaison reste une tendance, mais on voit que Montagny se situe bien dans la moyenne. Toutefois, la comparaison de l'endettement net par habitant est difficile car certains biens avec le MCH 1 ne sont pas forcément bien calculés, bien valorisés surtout. Donc, en entrant dans le MCH 2, la comparaison entre les communes entre les endettements nets par habitant, et toutes sortes d'autres comparaisons au niveau communal, sera beaucoup plus fiable.

Concernant les investissements, la plus grande variation est dans le report du trottoir à Mannens qui à lui seul coûte Fr. 430'000.—sur les Fr. 563'000.—budgétisés.

Il y a aussi un produit hypothétique de Fr. 30'000.—mis au budget pour le Centre de santé de Montagny. Il n'apparaît pas dans les comptes, tout simplement car le comité du Fond de développement de la COREB a opté pour une autre variante de prêt, il a refusé ce prêt de Fr. 30'000.—pour l'étude et a opté pour un prêt de Fr. 50'000.—sans intérêt durant 10 ans, dont la convention est signée.

Au niveau des investissements, le crédit ouvert pour une éventuelle ouverture de classe a été fermée puisque nous allons plutôt vers une fermeture de classe cet été et cette décision de clore ce crédit fait suite à une remarque de la commission financière que nous remercions pour sa pertinence dans cette remarque.

Mme la Syndique ad hoc remercie pour l'attention et est à disposition pour répondre aux remarques ou questions. Elle remercie la COFI d'avoir entendu le Conseil communal et selon leur rapport de proposer au Conseil général d'approuver les comptes 2020 tels que proposés par le Conseil communal.

Le Président remercie Mme la Syndique ad hoc pour ses explications et passe au point 2.

2.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière.

Le Président donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision des comptes, BDO SA, tel que distribué aux membres du Conseil général. En conclusion, l'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont soumis.

Le Président remercie M. Dousse pour la lecture et demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et le Président passe au point suivant.

2.3. Rapport de la commission financière.

Le Président redonne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, qui procède à la lecture du rapport de la commission financière tel que distribué aux membres du Conseil général avec la convocation. En conclusion, la commission laisse au Conseil général le soin d'approuver ou pas les comptes annuels tels qu'ils sont soumis.

Le Président remercie M. Dousse pour la lecture du rapport et demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, Le Président passe la parole à Mme la Syndique ad hoc.

Mme la Syndique ad hoc remercie Le Président. Suite à lecture du rapport de la commission financière, elle se permet une petite remarque. Elle cite : la commission financière dit dans son rapport, Mme la Syndique ad hoc a fait part de son ressentiment de voir la COFI outrepasser ses droits en posant des questions sur les comptes. En effet, elle a fait part de son ressentiment que la COFI outrepassait ses droits, oui en effet, et elle l'assume en posant des questions sur les comptes, non au contraire le débat doit se faire, le Conseil communal est là pour répondre à la COFI en toute transparence selon ses compétences y compris lors de la séance de la commission financière, c'est vraiment le rôle du Conseil communal de répondre et du reste ils l'ont fait pour toutes les interrogations de la commission financière. En fait, outrepasser ses droits, c'était vraiment dans le sens où le Conseil communal et la fiduciaire elle-même ont fait le même constat, c'est qu'on a l'impression que le rôle de la COFI s'octroie en majeure partie, en fait le mandat d'être « une sorte de deuxième fiduciaire » et non pas de se prononcer uniquement sur le rapport. Elle rassure qu'il n'y a aucune polémique pour elle par rapport à cela, mais elle voulait quand même le dire, car en plus, ce n'est pas sa nature de fermer, de boulonner les choses. Il n'y a aucune polémique, elle n'en veut à personne du tout, elle tient à le préciser peut-être qu'elle-même lors de cette séance avec la COFI, elle sait peut-être aussi mal exprimée. C'est tout-à-fait possible et si elle veut préciser ces choses c'est dans un but positif, elle veut vraiment que dans la législature suivante il n'y ait plus ce genre de petite tracasserie. Elle espère que le nouveau Conseil communal répondra aux questions de la COFI également du Conseil général et aussi en contrepartie que la COFI prenne ses marques dans son rôle respectif.

Le Président remercie Mme la Syndique ad hoc et passe au point suivant.

2.4. Approbation des comptes 2020.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes 2020 et demande s'il y a des questions sur les comptes.

M. Raphaël Pidoud, groupe « 7Villages ». Au sujet du compte 990.351.0 contenant une provision pour recapitalisation de la caisse de prévoyance de l'Etat pour un montant de Fr. 288'815.00 et compte tenu du rapport de la commission financière, le groupe « 7Villages » demande qu'il y ait lieu une discussion et un vote sur la constitution d'une provision pour charge future pour Fr. 288'815.00.

Le Président remercie M. Pidoud pour cette intervention. Au vu de cette nouvelle situation, nous allons régler celle-ci en trois étapes : nous allons régler les questions diverses concernant ces comptes. Le Président s'imagine qu'il y a d'autres questions. Ensuite, nous traiterons l'amendement, l'argumentaire est suffisamment détaillé, sans avoir besoin d'y revenir et en finalité nous procéderons à l'approbation des comptes 2020 avec ou sans la création de la provision.

Le Président demande s'il y a des questions ouvertes par rapport aux comptes 2020.

M. Jonathan Joye, groupe « Continuité et Avenir » informe que le groupe n'a pas de question.

Le Président remercie M. Jonathan Joye et demande s'il y a d'autres questions. Comme ce n'est pas le cas. Il s'imagine que M. Raphaël Pidoud maintient son amendement.

M. Raphaël Pidoud répond oui.

Le Président demande si Mme la Syndique ad hoc veut intervenir par rapport à cette position.

Mme la Syndique ad hoc s'imagine que le groupe « 7Villages » a le même argumentaire que la commission financière.

M. Raphaël Pidoud répond oui.

Mme la Syndique ad hoc prend la parole pour expliquer l'argumentaire du Conseil communal par rapport à la création de cette provision de la caisse de pension de Fr. 288'815.00. Que ce soit bien clair, ce soir, il n'y a pas de faux chiffres, il n'y a pas de faux libellés, il n'y a pas de fausseté dans une technique comptable, il n'y a pas ici forcément de décision au niveau de la comptabilité. Ici c'est vraiment une décision politique, est-ce qu'on crée une provision pour ce montant ou est-ce qu'on ne la crée pas.

La commission financière est en défaveur de la création de cette provision et le Conseil communal a décidé de créer cette provision, simplement, il a fait acte de deux principes. Le principe de prudence. Nous avons un montant quand même assez conséquent, qui est en fait une dette connue, elle est chiffrée, elle a été votée d'abord par le Grand Conseil et ensuite par le peuple. Le Conseil communal a agi par le principe de prudence, vu ce montant assez conséquent. Le 2^{ème} principe qui a fait opté le Conseil communal pour cette décision de création de provision, c'est le principe de transparence. Il y a eu une votation populaire, le citoyen a le droit de connaître cette dette, puisque qu'elle nous a été donnée par le Service des communes et en l'occurrence l'Association des communes fribourgeoises. Il est vrai, nous avons des recommandations des fiduciaires et aussi de notre fiduciaire qui eux aussi recommandent cette provision pour tout principe de prudence et de transparence. Nous avons aussi la recommandation du Service des communes, où plus de 80% des communes l'ont déjà fait soit dans le budget d'avance ou dans ce budget-là car

les chiffres sont connus, les citoyens ont le droit de le connaître en amont justement dans les comptes communaux. Nous avons une divergence avec la commission financière, mais elle n'est pas comptable, c'est une décision politique, que le Conseil général va prendre ce soir. Les deux ont leur avantage et leur désavantage, on ne peut pas le nier. Elle rappelle toutefois que la commission financière n'est pas d'accord mais elle propose quand même d'approuver les comptes 2020 selon la proposition du Conseil communal.

En résumé, Mme la Syndique ad hoc répète que le Conseil communal a agi par principe de prudence dans les comptes communaux et par principe de transparence envers la population.

Le Président remercie Mme la Syndique ad hoc.

M. François Genetelli, groupe « 7Villages ». En tant que secrétaire de la COFI, il voudrait préciser les choses suivantes. D'abord la COFI ne recommande pas d'approuver les comptes, elle laisse le choix au Conseil général. Deuxièmement, en ce qui concerne cette charge, dont le montant a été estimé dans une circulaire de mars ou de novembre 2019, va concerner une situation qui va avoir lieu dans deux ans, c'est à dire le 1^{er} janvier 2022. Dès lors, le fait que son montant soit connu n'est pas tout-à-fait établi. Ensuite, comme le dit la communication de l'Association des communes fribourgeoises, c'est une charge qui devra être inscrite au budget 2022, et pas aujourd'hui. Ensuite cette charge si elle est prise ce soir, elle doit faire l'objet d'un vote séparé puisqu'elle n'est pas prévue au budget 2020. Et c'est là-dessus, quelque part, qu'il faudrait procéder avec soin, à savoir ne pas voter sur les comptes, mais voter d'abord sur la constitution d'une provision pour charge future donc d'ici deux ans. Enfin, il veut dire que le principe de prudence est bien gentil, mais cette charge a été évaluée à Fr. 288'815.00, peut-être ce sera Fr. 300'000.00, peu importe. La fortune de la commune est 6 millions. Dès lors, quel est le risque que pendant une année toute la fortune de la commune disparaisse et qu'elle soit mise en péril si on ne réserve pas ce montant. Enfin dans le MCH2, lorsque que le budget 2022 sera en réalité, ce seront les comptes 2022, si jamais ils arrivent à un déficit, celui-ci sera absorbé par la fortune. Dès lors, il ne comprend pas pourquoi nous devons subir une péjoration des indices de la commune, dans son bilan, au niveau de la dette par habitant et au niveau de l'autofinancement, qui nous sera utile pour négocier des emprunts bancaires avec les autorités financières, le moment venu, pour les grands projets de la commune, à savoir le sport et les écoles. M. Genetelli voulait préciser cela par rapport à l'intervention de Mme la Syndique ad hoc.

Le Président remercie M. Genetelli.

Mme la Syndique ad hoc a juste deux petites remarques, on voit bien qu'il y a des avantages et des désavantages et comme elle l'a dit c'est une décision politique. Mme la Syndique ad hoc veut juste venir sur deux petites choses. M. Genetelli parle de votes séparés, elle pense que là, nous sommes vraiment dans la légalité puisque le Service des communes dit que nous pouvons créer cette provision, puisque le 80% des communes l'ont déjà fait, sans vote séparé et que les fiduciaires le disent aussi. Il y a peut-être un manque de confiance par rapport à tous ces services, c'est le choix de M. Genetelli. Par rapport à l'Association des communes fribourgeoises, elle dit aussi que le montant peut être comparé à la provision, que la commune aurait décidé de constituer, cela montre bien que c'est une décision politique de chaque commune qui peut créer ou pas cette provision.

M. Vincent Barras, groupe « Gauche plurielle ». Il précise qu'il parle à son nom propre pas du tout au nom de « Gauche plurielle ». Il a une petite interrogation à émettre à la commission financière. Elle nous évoque un risque pour Fr. 200'000.00, pour Fr. 300'000.00, alors ce sont toujours des gros montants, mais par rapport au montant dont on discute par rapport à ces fameux projets des écoles, on est dans les 10%, les 5% de ce qui va être investi. Est-ce que réellement toute cette discussion, tout ce souci politique n'est

pas peanuts, si vous permettez les éléments, parce qu'il pense que si des instituts financiers doivent se pencher sur la commune, pour plusieurs millions, ils ne vont pas regarder à Fr. 200'000.00 pour savoir si le prêt peut être fait ou pas. A son avis, nous sommes en train de tourner en rond et il n'espère pas prolonger cela par cette intervention, mais il pense que comme cela a été évoqué, nous avons un Conseil communal qui s'est basé sur des fiduciaires, sur le Service des communes et il trouve dommage qu'on ne lui fasse pas plus confiance.

M. François Genetelli, groupe « 7Villages » aimerait bien répondre à cette question. En fait M. Barras, les peanuts dont vous parlez, si une banque considère que 20% de fonds propre permet d'emprunter 100% c'est-à-dire qu'avec 6 millions de fortune on peut emprunter 30 millions et qu'on a déjà 12 millions chez nous, c'est-à-dire qu'il en reste combien, 18 millions. Donc avec 18 millions, cela permet quand même de faire. Maintenant si vous réduisez la fortune par 10% ce qu'on discute, les peanuts dont parle M. Barras, c'est 10%, cela fait 3 millions, et 3 millions ne font plus que 15 millions. C'est juste pour donner une certaine proportionnalité à l'intervention de M. Barras.

M. Vincent Barras ne comprend pas le calcul 6 millions, Fr. 300'000.00, cela ne fait pas 10%.

M. François Genetelli répond que les banques prêtent sur la base de 20% des fonds propres. Si on dit 20%, 6 millions divisés par 20, cela fait 30, c'est mathématique et alors si on retire 10% qui permet d'avoir 30, il n'y a plus que 27 millions, cela réduit d'autant plus la fortune. M. Genetelli voulait préciser pourquoi la COFI était préoccupée par cette provision, qui de toute façon concerne 2022.

Le Président propose de passer au vote sur la version du Conseil communal en opposition à la version du groupe « 7Villages ».

M. François Genetelli, groupe « 7Villages » interrompt M. le Président et dit qu'un amendement est demandé, un amendement qui a demandé qu'on vote sur la provision alors soit on vote pour entrer en matière sur l'amendement ou pas. La première chose à faire c'est de voter sur l'amendement, on ne peut pas l'ignorer simplement.

Le Président répond qu'on ne veut pas l'ignorer, il explique sur la manière dont le Conseil général va voter.

Le Président va poser la question au Conseil général que celles et ceux qui soutiennent la version du Conseil communal s'expriment en levant la main. La 2^{ème} question, il va s'adresser à celles et ceux du Conseil général qui soutiennent la non-crédation de la provision pour la caisse de prévoyance en levant la main. On va compter les voix et ensuite on va présenter les comptes 2020 pour validation en fonction du vote du Conseil général. C'est ce qui a été préparé avec Mme la Syndique ad hoc et le bureau du Conseil général. Il demande s'il y a d'autres options, comme ce n'est pas le cas, le Président va passer au vote.

Le Président précise qu'avec l'arrivée de M. Christophe Vienne, il y a maintenant 27 conseillers généraux, la majorité est de 14.

Le Président pose formellement la question que celles et ceux qui sont pour la version présentée par le Conseil communal s'expriment par main levée. 15 voix oui.

Le Président pose formellement la question que celles et ceux qui sont pour l'amendement veuillent bien s'exprimer en levant la main. 12 voix oui.

Aucune abstention.

Le Président dit que les comptes 2020 sont soumis pour approbation avec la création de la provision, la version présentée par le Conseil communal.

Le Président passe au vote l'approbation des comptes 2020. Que celles et ceux qui approuvent les comptes 2020, tels qu'ils sont présentés, veuillent bien lever la main.

Les comptes 2020 sont acceptés par 24 oui, 3 non et 0 abstention. Le Président passe au point suivant.

3. Adoption du règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Le Président passe la parole à M. Yannis Baillet.

M. Yannis Baillet informe qu'il s'agit d'un changement de règlement concernant la participation communale aux frais de soins dentaires des enfants scolarisés et des jeunes de notre commune. Il s'agit en effet d'une mise à jour qui a eu lieu suite à un examen de la Direction de la Santé publique et des Affaires sociales. Notre règlement de 2005 n'était plus en adéquation avec la nouvelle loi concernant les soins dentaires de 2016. Il s'agit d'un changement uniquement structurel, c'est à dire qu'il n'y a aucun changement dans le barème pour le calcul des subventions attribuées aux familles.

Le règlement a été soumis à un examen préalable auprès de la Direction de la Santé publique qui a validé ce règlement, c'est pourquoi le règlement est soumis à l'approbation du Conseil général. Ensuite, il sera envoyé pour examen final à la Direction de la Santé publique.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'adopter le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires.

Le Président demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent le règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires s'expriment en levant la main.

Le règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

4. Crédit d'investissement pour l'installation d'une conduite d'eau potable à la route du Jordil à Mannens.

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether.

M. Grether dit qu'en décembre 2020 le Conseil général a accepté, au budget 2021, un crédit pour la construction d'un trottoir à la route du Jordil à Mannens et la mise en séparatif et malheureusement, le Conseil communal n'a pas pensé au changement d'une conduite communale d'eau potable. Le diamètre de cette conduite est trop petit, elle est ancienne et mal placée. Donc, pour pouvoir mettre le tout à l'enquête cet été, le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver ce crédit d'investissement, afin que les travaux soient réalisés de manière coordonnée avec la mise en séparatif et la construction du trottoir.

Le Président remercie M. Grether et demande s'il y a des questions.

Le Président demande à la COFI s'ils veulent prendre la parole sur ce crédit d'investissement.

Comme le préavis favorable de la COFI a été transmis à chacun, le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent le crédit d'investissement pour l'installation d'une conduite d'eau potable à la route du Jordil à Mannens, et le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

Le crédit d'investissement pour l'installation d'une conduite d'eau potable à la route du Jordil à Mannens, et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

5. Informations du Conseil communal

Le Président passe la parole au Conseil communal.

Mme Anne Bersier veut juste donner une information sur le Centre de Santé de Montagny SA, soit que le Dr Bersier a pris sa retraite. Actuellement il est remplacé par la Dresse Taiocchi. La recherche de médecins se poursuit toujours activement. La construction du nouveau cabinet avance bien. Le Conseil communal a un représentant au sein du conseil d'administration du Centre de Santé de Montagny SA.

M. Stéphane Joye a quelques informations. Au niveau des baux à ferme, ils ont tous été résiliés avec effet au 15 octobre 2021, notamment pour y rajouter la clause de résiliation anticipée pour cause d'âge de la retraite des fermiers. Au niveau du Conseil communal, ils sont en train d'élaborer un règlement communal notamment pour formaliser les critères d'attribution des terres communales. Le dossier suit son cours et l'attribution des parchets communaux se fera tout prochainement.

Sur la réforme des Sapeurs-pompiers 2020+, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et de secours. Au niveau du district de la Broye, la mise en œuvre a débuté par le comité de pilotage. La mise en place d'un bataillon avec 7 compagnies dont une à Montagny et Cousset restera donc une base de départ. Il y a aussi la création d'une association des communes. Les communes restent propriétaires des casernes. L'acquisition des véhicules sera 100% à charge de l'ECAB. Au niveau du district, il faudra compter environ 300 à 350 pompiers. Et selon les premières analyses financières, le coût par habitant va varier entre Fr. 50.00 et Fr. 56.00. Les travaux vont continuer avec la nouvelle législature.

Au niveau de la reprise du véhicule d'extinction, toujours budgétisée à Fr. 40'000.00, les négociations pour la reprise de ce véhicule sont toujours en cours, et l'objectif du Conseil communal est de boucler ce dossier pour la fin de cette législature.

M. François Genetelli, groupe « 7Villages » a une question à M. Stéphane Joye. Dans cette réforme de l'organisation du service du feu, est-ce que la commune continuera d'encaisser les honoraires qui viennent des gens qui ne servent pas au service du feu ou est-ce que cet argent partira à l'association de district.

M. Stéphane Joye répond que ce sera libre à toutes les communes de maintenir cette taxe ou pas. Ce sera un choix communal, toutes les communes ne l'ont pas mais ce sera un choix de toutes les autorités communales de maintenir ou pas cette taxe d'exemption.

Mme la Syndique ad hoc dit que les communes devront créer une association. En ce qui concerne la taxe d'exemption, c'est l'association qui devra décider sur le maintien ou non de cette taxe, car toutes les communes de l'association devront faire la même chose. Par contre, il est clair, si cette

taxe perdue chez nous, bien sûr c'est la commune qui va l'encaisser par contre il appartient à l'association de prendre la décision.

M. Daniel Francey, groupe « 7Villages » demande si au niveau des locaux des pompiers, nous allons percevoir une location.

M. Stéphane Joye répond oui. Il est prévu que les communes vont rester propriétaires des bâtiments et qu'une location leur sera versée par l'association des communes.

M. Rémy Grether. Lors de cette législature, le Conseil général a pris la décision d'adhérer à l'Eparse. Le comité de direction s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 24 mars 2020, et ensuite une séance a eu lieu tous les mois, pour une durée de 1h à 1½ h. Ils ont mis sur pied le règlement du personnel, le règlement général de l'Eparse, ils ont travaillé, par l'intermédiaire de la commune de Payerne, sur l'acquisition des terrains nécessaires qui accueilleront la nouvelle STEP. En parallèle, il y a toute une campagne de mesures qui se fait dans toutes les STEP de l'Eparse pour pouvoir quantifier les besoins pour la dimension finale des bâtiments. Ils ont lancé un appel d'offres pour un planificateur général, un bureau d'étude qui aura la charge de gérer la totalité du projet. Ils ont eu un peu des soucis juridiques, maintenant résolus, car certains bureaux d'ingénieurs ont déposé des recours au Tribunal, parce que les conditions fixées ne leur convenaient pas, mais l'Eparse a eu gain de cause. Début juin, ils vont pouvoir définir qui sera le planificateur général afin de pouvoir partir dans le concret. Ils ont engagé un premier exploitant qui sera sous-traité à la STEP de l'association dont fait partie la commune de Cugy, parce qu'ils ont besoin de personnel et l'Eparse a besoin que cette personne se forme et, comme les cours ont lieu tous les deux ans, cette personne va se former à l'automne 2021. L'exploitant prendra ses fonctions le 1^{er} juillet. Ils ont obtenu auprès de la BCF un premier crédit de construction pour les frais inhérents à l'étude à un taux intéressant.

Mme la Syndique ad hoc a quelques informations.

La loi sur les communes oblige le Conseil communal a présenté un rapport de gestion de l'année écoulée lors de la séance des comptes du Conseil général.

Après discussion au sein du Conseil communal, nous avons opté pour une demande, auprès du bureau du Conseil général, de ne pas mettre ce point à l'ordre du jour. Le bureau du Conseil général l'a accepté au vu de nos arguments et de la situation actuelle quelque peu particulière :

- le bilan de législature et informations communales dans le journal communal paru fin décembre.
- 2 membres ont pris leur mandat dans le dernier tiers de l'année 2020
- 1 membre a siégé pour la 1^{ère} fois au sein du Conseil communal le 14 décembre 2020.
- donc 3 membres sur 6 n'ont pas vécu une grande majorité de l'année 2020, d'où un certain malaise de rapporter certains événements non vécus dans ce contexte particulier.

Et ainsi nous allions dans la même direction que le bureau du Conseil général et les chefs de groupe qui n'avaient pas voulu prendre connaissance des détails de l'audit, afin de tourner la page, reconstruire tout de suite et ne pas resasser.

Le Conseil communal remercie le bureau du Conseil général de les avoir entendus et nous avons fait le nécessaire pour en informer le Service des communes et la Préfecture, dont nous avons reçu une réponse positive de la Préfecture qui nous octroyait cette dérogation pour ce rapport de gestion 2020.

Nous avons signé cet après-midi l'acte notarié de l'échange de terrain entre M. Narcisse Joye et la commune pour pouvoir avancer dans le dossier du bassin de rétention à Mannens.

Les affaires courantes ont toutes été traitées et la transmission des dossiers se fera en toute légitimité en temps voulu.

Ligne à haute tension : la commune a fait opposition à la mise à l'enquête des lignes aériennes 125 KV qui traversent notre commune dans le village de Cousset. Des privés l'ont aussi fait. Cette mise à l'enquête consiste au rehaussement des câbles, pour le respect des normes en matière de rayonnement non ionisant. Le Conseil communal a décidé de s'opposer au projet en demandant l'enfouissement de toutes les lignes à haute tension qui traversent les zones résidentielles du village de Cousset, depuis la STEP jusqu'aux quartiers des Prairies et des Granges.

La réponse à notre opposition est sans surprise rejetée et leurs arguments malheureusement sont difficilement contestables. Elle cite : Groupe E conclut au rejet de chacune des 20 oppositions formulées aux projets concernés au motif que les arguments invoqués, ne sont pas fondés en droit et en fait.

Mais nous ne baissons pas les bras et allons leur envoyer un courrier que nous levons notre opposition avec la condition qu'une étude de mise sous terre des lignes aériennes soit lancée et non pas seulement une discussion.

Mme la Syndique ad hoc remercie le comité du journal qui fait un excellent travail et les félicite pour cette belle dynamique.

Mme la Syndique ad hoc félicite M. David Oberson, collaborateur technique et administratif, que nous avons engagé officiellement, sa période d'essai nous ayant donné entière satisfaction. Il a d'autre part, réussi brillamment les examens de certification pour la formation de spécialiste communal en protection incendie. Il peut dès aujourd'hui officier sans autre dans la commune.

Mme la Syndique ad hoc ne veut pas revenir sur mon mandat qui est connu de tout un chacun, mais elle souhaite remercier les membres du Conseil communal pour leur accueil sans a priori, leur compréhension et respect, leur investissement, leur capacité d'adaptation aux divers petits changements et surtout pour la sérénité des débats. Et petit clin d'œil, en particulier à Mme Bersier, M. Baillet et M. Grether, qui poursuivent leur mandat dans la nouvelle législature, elle est sûre qu'ils repenseront à elle à chaque fois qu'ils entendront le mot « dérogation » autour de la table.

Mme la Syndique ad hoc remercie aussi l'administration pour leur accueil chaleureux, leur compétence et leur disponibilité à fournir toutes les informations utiles, tout ceci dans un très bon climat.

En 4 mois, elle n'a malheureusement que trop peu pu côtoyer les autres employés œuvrant pour la commune, mais ils ont toute sa reconnaissance et sa gratitude pour leur investissement et elle se souviendra très positivement des différentes discussions au sein de la voirie et passera leurs témoignages à qui de droit et aussi en temps voulu.

Bien entendu, le Conseil communal reste à disposition pour toutes vos remarques et questions dans les divers. Elle remercie de l'attention.

Le Président remercie Mme la Syndique ad hoc et les membres du Conseil communal et passe au point suivant.

6. Divers.

Le Président ouvre la discussion.

M. Raphaël Pidoud, groupe « 7Villages, a une question concernant les Fr. 29'000.—de l'enquête administrative que la commune est obligée de payer. C'est la Préfecture qui impose une personne qui vient faire une enquête, du coaching, et au bout du compte, c'est la commune qui est obligée de payer. Est-ce qu'il y a une assurance.

Mme la Syndique répond qu'en effet c'est une décision préfectorale, et c'est toujours à charge des communes quand il y a des situations telle que la commune a vécu.

M. Jean-Pierre Fragnière, groupe « Continuité et avenir », a une question à M. Stéphane Joye pour les baux communaux. Est-ce que le Conseil communal veut re-brasser ou est-ce que les agriculteurs qui louent auront un renouvellement du contrat des terres qu'ils louent et uniquement les terres qui se libèrent seront distribuées. Si le Conseil communal va tout re-brasser, il y aura des recours et il y aura une prolongation de 6 ans.

M. Stéphane Joye répond non que l'objectif de ce règlement est de formaliser les critères, donc le Conseil communal va appliquer ce qui a toujours été appliqué jusqu'à maintenant et il n'y aura pas de révolution, mais peut-être quelques petites adaptations, des petites parcelles, mais aucun souci pour les agriculteurs qui louent des terres actuellement.

M. François Genetelli, groupe « 7Villages » se fait l'interprète de leur chef de groupe qui est absent ce soir. Il a une question vis-à-vis des locaux de la poste à Cousset et de la centralisation des paquets, car apparemment on a jusqu'au 31 décembre de cette année pour proposer à la poste d'organiser un centre de paquets ici à Cousset. Si la commune doit agir, il faut qu'on agisse avant qu'il soit trop tard.

M. Rémy Grether répond que le problème a été évoqué précédemment lors de la fermeture de la poste, et on s'est posé la question avec l'administration s'il y avait possibilité de faire ce service, mais malheureusement nous n'avons pas de place pour stocker ces paquets dans les locaux des Buissons. Le Conseil communal est ouvert à n'importe quelle autre possibilité.

M. François Genetelli dit que les locaux de la poste où elle existait avant, nous étaients réservés jusqu'au 31 décembre, on avait une option jusqu'au 31 décembre 2021 pour s'en servir pour faire un centre de paquets. Voilà ce que lui a dit M. Marc Küng.

M. Christophe Burri répond que la commune a eu des contacts des facteurs qui ont effectivement des problèmes pour trouver un emplacement, car il faut savoir qu'au niveau des locaux loués à Cousset-Centre, il faut savoir que la poste n'a actuellement plus que le garage et ils doivent quitter le garage tout bientôt. Et même la poste a demandé à la commune si nous n'avions pas une solution pour eux et on n'a pas de solution, comme l'a dit M. Rémy Grether, on n'a pas de solution viable pour eux. Actuellement c'est un peu l'impasse avec ces paquets. L'ancienne poste proprement dite n'est plus en location par la poste. Ce local est propriété de l'ECAB, qui est à louer, bien que nous n'avons jamais vu d'annonce de location.

Le Président demande si l'on peut se renseigner pour une prochaine séance.

Mme la Syndique ad hoc prend note de la demande.

Mme Gisèle Genilloud, groupe « Gauche plurielle » parle à titre privé. Comme chaque année, les adolescents font les nettoyages des écoles. L'année passée, il y a eu tellement d'adolescents que cela a été tiré au chapeau. Elle aimerait savoir si cette année cela va continuer à être tiré au chapeau ou suivant les compétences de ces enfants pour les nettoyages.

Mme la Syndique ad hoc répond que le Conseil communal n'a pas discuté des nettoyages d'été et sur comment cela va se faire. Elle s'imagine que ce sera examiné lorsque les enfants s'annonceront.

M. Christophe Burri répond que ceci était toujours fait sur des critères, mais avec le problème du COVID et de tous les petits jobs d'été qui sont tombés à l'eau, avec cela, on a eu beaucoup de demandes, et véritablement les jeunes qui ont été tirés au sort, avaient tous les critères comme les années précédentes. Les années précédentes, les jeunes avaient la possibilité de trouver des jobs un peu partout et on n'avait pas de souci.

Mme Gisèle Genilloud remercie pour la réponse.

Le Président passe la parole à M. Stéphane Joye.

M. Stéphane Joye.

Dernier survivant de l'équipage d'origine, on l'a chargé de faire un discours de remerciements à l'intention du Conseil général.

Si c'était plutôt vogue la galère au niveau du Conseil communal, le Conseil général a navigué en eau plus calme et a parfaitement assuré sa mission en tant que législatif.

Si les débuts ont été quelque peu hésitants avec quelques tensions entre les différents équipages, ce qui est tout à fait normal pour une 1^{ère} sortie en mer, les matelots et les différents capitaines ont vite trouvé leurs marques, bien aidés par l'adoption d'un règlement du Conseil général.

Le Conseil communal vous exprime sa sincère gratitude et vous remercie pour votre engagement.

M. Stéphane Joye tenait toutefois à faire part de quelques grands moments qui ont jalonné notre aventure commune.

M. Stéphane Joye a parcouru les différents procès-verbaux et celui de la séance du 14 décembre 2017 a particulièrement retenu son attention. Vous vous rappelez de l'histoire des lunettes de toilettes de l'école de Mannens. Il ne pensait pas en rejoignant un exécutif communal que nous allions devoir traiter de cette problématique puis avoir droit à une demande du Conseil général de revoir notre position. Heureuse commune qui n'a que ça comme problème. Apparemment, le problème est réglé puisque on n'en a plus entendu parler.

Lors de cette même séance, nous avons appris que du cheni pouvait se prendre dans les roulettes si la piste de skater-hockey se situe à proximité d'une route et d'une rangée d'arbres et que cela obligera les joueurs à se mettre à genoux pour le ramasser. Merci aux nouvelles autorités de prendre en compte ce critère pour définir l'emplacement de la future piste de skater-hockey.

D'ailleurs cela a également marqué les représentants de la presse puisque nous avons eu droit à un article avec d'un côté le cheni et de l'autre côté la problématique des lunettes de WC à Mannens.

Lors de la séance du 6 décembre 2018, dans le cadre des budgets 2019, le Conseil communal vous a présenté un budget d'investissement pour remplacer le revêtement de la route de la Planche qui relie les Arbognes à Montagny-la-Ville pour un montant de Fr. 152'000.-. Vous vous souvenez du résultat du vote ? 0 voix pour, 27 votes négatifs et une abstention. Pas la moindre bonne âme pour donner son soutien au Conseil communal, certainement une première mondiale. Il se souvient de la brillante intervention de M. Jean-Luc Clément qui avait comparé cette route avec la course de cyclisme Paris-Roubaix et qui a fait certainement changer d'avis les derniers réticents. Il y repense à chaque fois qu'il passe en vélo sur cette route cabossée.

Voilà c'était quelques-uns des instants inoubliables de cette législature. Après 5 ans de croisière, le vaisseau Conseil général est rentré à bon port. Il va repartir avec un nouvel équipage pour 5 ans de nouvelles aventures. Comme disait le regretté Georges Pernoud, bon vent aux nouvelles autorités. Pour vous remercier, nous avons prévu de vous remettre des bons cadeaux. Merci de passer auprès de Marie-Noëlle pour les récupérer. Il remercie pour l'attention.

M. Stéphane Joye est applaudit par le Conseil général.

Le Président passe la parole à Mme la Syndique ad hoc.

Mme la Syndique ad hoc remercie M. Stéphane Joye de s'être attelé non pas à cette tâche mais à ce plaisir de vous dire ces quelques mots.

Mme la Syndique ad hoc s'adresse au Conseil général. Son texte est retranscrit ci-après :

A l'instant où je vous parle, vous le savez, nous sommes à l'aube d'une nouvelle législature.

Le 17 avril prochain, vos nouvelles autorités exécutives et législatives seront assermentées pour cinq ans. Je profite de l'occasion pour remercier toutes les candidates et tous les candidats qui se sont mis à disposition sur les listes et elle félicite sincèrement toutes les élues et tous les élus. Je leur souhaite plein succès et beaucoup de satisfactions dans leur mandat au sein de votre commune.

Le nouveau Conseil communal se devra de constituer un groupe de personnes unies et solidaires dans une tâche commune, par conséquent de former une véritable équipe pour travailler dans l'intérêt de toute la population, du bien commun et pour aller de l'avant.

Le mandat d'un Conseil communal est un véritable défi 24h sur 24. Il a un côté ingrat, il ne faut pas se le cacher : complexe, prenant, une énergie croissante, critiqué, mal reconnu, manque de tolérance et de respect parfois donc permettez-moi d'avoir une pensée reconnaissante pour toutes les personnes qui ont œuvré durant cette législature dans votre commune, plus particulièrement pour Mme Genetelli. Mais, je veux rassurer les élus, ce mandat est aussi riche en relations humaines, en proximité, en l'écoute de l'autre, un enrichissement de nos connaissances au vu des différents domaines traités, une véritable école de vie qui comble largement le côté plus néfaste de la fonction.

Je suis certaine que vous ferez votre travail avec cœur au plus près de votre conscience, ayant toujours en tête l'intérêt général.

Dans mon esprit, le passé est un endroit à visiter, à connaître, mais il ne fait pas bon y vivre, car il faut poursuivre la marche du temps, pour avoir en point de mire le souci de garantir un avenir constructif et confiant pour les habitants de Montagny, s'investir avec plaisir et consciencieusement dans les divers projets, dans le but de poursuivre une amélioration continue de la qualité de vie dans la commune.

A vous toutes et tous, élues et élus du Conseil communal et du Conseil général pour la nouvelle législature, je vous souhaite des débats constructifs, une communication claire, surtout du plaisir. Je vous souhaite toutes sortes d'émotions, bien entendu les plus belles possibles, mais aussi celles qui nous font parfois perdre le sommeil, car elles existeront mais elles ne seront pas forcément si négatives.

Mon mandat va s'achever le 17 avril prochain, c'était court, intéressant, parfois surprenant, et vous êtes surtout à l'aube de grandes réflexions. Sachez que j'ai eu énormément de plaisir à relever ce défi, à me mettre à disposition, mais au-delà de mes considérations personnelles, j'espère que ma présence aura été quelque peu bénéfique pour votre commune.

Je souhaite très sincèrement bon vent et stabilité à la commune de Montagny et au plaisir de vous rencontrer dans d'autres circonstances, car humainement, je m'y suis vite attachée.

Mme la Syndique ad hoc est applaudit par le Conseil général.

M. Yannick Joye, groupe « Continuité et avenir » veut juste féliciter M. Stéphane Joye qui fête ses 50 ans ce soir et pense qu'on peut l'applaudir, ce qui est fait.

Le Président remercie M. Yannick Joye. Il ne saurait mettre un terme à cette séance de législature 2016-2021 sans remercier toutes et tous pour votre engagement. Pour celles et ceux qui quittent la scène politique, que nos vœux du bureau du Conseil général vous accompagnent sur le plan privé et professionnel. Durant cette législature, un grand nombre d'objectifs ont été atteints, et des projets pour investissements importants ont été menés à terme.

Quelques exemples : construction d'une annexe à l'EMS Les Fauvettes, optimisation de l'éclairage public LED, achat de divers véhicules pour la voirie, d'un tonne-pompe pour les pompiers, raccordements de nouvelles constructions au réseau d'eau, assainissement eaux claires et eaux usées, nombreux investissements routiers, nouvel abri de bus à Cousset, création d'un Centre médical. On peut quand même conclure que le Conseil général a quand même validé un certain nombre d'investissements et fait confiance au Conseil communal.

Quelques chiffres encore avant de terminer.

La dette par habitant est passée de Fr. 2'914.61 en 2016 à Fr. 2'053.14 en 2020.

Le bénéfice net cumulé de Fr. 3'084'000.00 de 2016 à 2020.

Fortune est passée de Fr. 2'627'000.00 à 5'711'000.00 en 2020.

et pour terminer un Bilan est passé de Fr. 14'529'000.00 en 2016 à Fr. 19'549'000.00 en 2020.

Les finances sont très saines et osons espérer que le projet global école-sport-administration verra le jour au plus vite. Merci à toutes et tous pour le travail accompli.

Le bureau d'entente avec le Conseil communal aurait souhaité verser le verre de l'amitié lors de cette dernière séance mais les circonstances sanitaires ne le permettent malheureusement pas.

Toutes et tous souhaitent un Joyeux Anniversaire à M. Stéphane Joye.

M. Stéphane Joye remercie toutes et tous.

Le Président remercie de la participation et souhaite à tous une bonne rentrée.

Il clôt la séance à 21h35.

La secrétaire :

Le Président :

Marie-Noëlle Bugnon

Gilbert Stocker

Noms	Prénoms Usuel	Adresse	NPA	Localité	Liste électorale	Signature
Clément	Jean-Luc	Impasse Sur-la-Ville 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Genetelli	François	Rue Centrale 46	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	Absent et excusé
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Pont	Eric	Route du Pré-Michel 15	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Rossier	Sébastien	Route du Curtil 20	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Terrapon	Willy	Villarey 44	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	Absent
Vienne	Christophe	Route des Arbognes 28	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Balz	Anita	Impasse de la Rita 17	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Barras	Vincent	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Currat	Martine	Chemin de l'Onlion 21	1775	Mannens	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Genilloud	Gisèle	Route de la Fenetta 14	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Schrago	Daniel	Route du Pré-Michel 17	1776	Montagny-la-Ville	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Zanetta Blanc	Nathalie	Route des Murailles 3	1775	Grandsivaz	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Chuard	Pascal	Route de Fin-de-Plan 15	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Fragnière	Jean Pierre	Rue Centrale 48	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Guisolan	Joël	Route de la Bioleire 17	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Joye	Jérémie	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Joye	Yannick	Impasse de la Villaire 7	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Stocker	Gilbert	Impasse des Hirondelles 8	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Terrapon	Hubert	Route du Pré-Michel 7	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	Absent et excusé

(*) non signé, mesure COVID-19